



DÉPARTEMENT
DU VAR

ARRONDISSEMENT
DE TOULON

DÉMOCRATIE LOCALE

République Française
Mairie de La Seyne-sur-Mer

Conseil de Quartiers NORD

G.I.P. « Nouvelle Seyne »
Place de Berthe

• • • • •

Commission Cadre de Vie
Thématique circulation – stationnement - sécurité
Réunion du mardi 18 janvier 2011

• • • • •

Etaient présents.-

Pour le Conseil Municipal.-

Christian BIANCHI, adjoint au Maire chargé des quartiers Nord.

Pour le Conseil de quartiers.-

Félix CANEZZA – Pierre MANARANCHE – Pierre NOVELLI –
Monique VINAS – Yves XABADA

Participaient également à cette réunion :

Marie-Paule SILVY, Directrice territoriale en charge du service Infrastructures,
Marcel-Paul MAGAGNOSC, Directeur Général des Services Techniques,
Luc PALANGIE, Directeur territorial, service vie des quartiers,
Pierre POGGI, Chef de Police,
Sylvette PIERROT, Service Communication,
Rajaa SADAoui, fonctionnaire territorial.

Etaient excusés.-

Georges ODIARDO, conseiller de quartier.

Le secrétariat de la réunion est assuré par Félix CANEZZA¹.

• • • • •

Il est 17 h 40, début de la réunion.

Christian BIANCHI ouvre la séance et remercie les participants d'avoir répondu à son invitation. Il présente Marcel-Paul MAGAGNOSC, nouveau directeur général des services techniques de la ville.

¹ Les notes communiquées par Félix CANEZZA croisées avec celles détenues par Luc PALANGIE ont permis de construire un compte rendu complet de la réunion.

L'ordre du jour de la réunion de ce jour a été défini lors de la séance de la commission qui s'est tenue le 23 novembre 2010, à savoir :

- présentation d'un projet d'amélioration « circulation et stationnement » du quartier Gai Versant par le service Infrastructures de la ville.

En accord avec l'ensemble de ces membres, l'ordre du jour est complété par les points suivants :

- organisation de la réunion publique, en Mairie ;
- point sur les actions menées par le service de Gestion de Proximité Seynoise ;
- point sur l'évolution du quartier et les projets en cours ;
- travaux chemin de Moneiret.

En préambule, les conseillers de quartiers notent que :

- le compte rendu de la dernière séance de travail a été communiqué dans de brefs délais ;
- le document a fait l'objet d'une parution sur le site de la ville dans la rubrique « quartiers ».

Félix CANEZZA précise que la convocation devait être accompagnée de son ordre du jour. Christian BIANCHI prend note de cette observation tout en indiquant que l'ordre du jour de cette rencontre avait été défini lors de la précédente réunion. Ces aspects formalistes seront respectés.

Enfin, Félix CANEZZA note que les fiches action définies lors de la dernière réunion ne sont pas renseignées. Marcel-Paul MAGAGNOSC, directeur général des services techniques, valide le principe de la création de ce document de synthèse. Il considère que cette fiche constitue un bon support permettant d'assurer un suivi des diverses actions évoquées en commission.

1.- Projet d'amélioration « circulation et stationnement » du quartier Gai Versant.-

Marie-Paule SILVY présente le projet élaboré par le service qui tient compte des recommandations des membres du service et des contraintes du terrain².

Le plan d'ensemble du quartier reprend les éléments mentionnés, comme suit :

- maintien du double de sens de circulation en crête sur le chemin de Gai Versant ;
- mise en sens unique partiel du chemin de Gai Versant, de la partie rétrécie de cette voie vers l'avenue Honoré d'Estienne d'Orves (sens unique descendant) ;
- sens unique de circulation à partir de l'avenue Alex Peiré (du rétrécissement de cette voie à partir du Catamaran) et chemin de Peyron (boucle autour de la résidence des HLM du « Gai Versant ») ;
- maintien partiel du double sens avenue Alex Peiré et ce, jusqu'à sa partie étroite, puis sens unique (sens montant) pour rejoindre le chemin de Peyron ;
- sens unique, voie descendante du chemin Gai Versant vers l'avenue Honoré d'Estienne d'Orves, (aménagement de places de stationnement) ;
- réorganisation espace, entre sa partie basse, le chemin du Peyron et l'avenue Honoré d'Estienne d'Orves, avec amélioration de la visibilité sur celle-ci (réduction muret existant).

2 Pour faciliter la lecture les propositions ont été regroupées sous un même paragraphe

- matérialisation au sol des emplacements de stationnement :
 - autour de la résidence « HLM Gai Versant », conservation sensible du même espace de stationnement (en conservant autant que faire se peut le nombre actuel de places de stationnement) ;
 - sur la partie sens unique (descente) du chemin Gai Versant, ainsi que sur les zones (délaissées de voirie) et endroits où la voie, un peu plus large le permet.

- éléments de sécurisation :
 - matérialisation d'un passage sécurisé sur la partie sens unique du chemin du Gai Versant, pour les piétons ;
 - le long du chemin de Peyron, par utilisation (actuelle) de la zone d'accès piétonne des entrées d'immeubles HLM ;
 - le chemin du Gai Versant fera l'objet d'une remise en état de sa chaussée, dans un premier temps plutôt « provisoire », dans l'attente d'une réfection définitive.

Une discussion s'installe sur l'intérêt de la mise en place d'une limitation de vitesse à 30 km/h sur cette voie. Il ne semble pas que cette mesure s'impose. Ce type de demandes est fréquent sur l'ensemble de la commune.

Toutefois, il est fait remarquer que, pendant la durée des travaux et autour des chantiers, les mesures de sécurité actuelles (à caractère temporaire) limitent la vitesse de circulation à 30 km/h.

Dans le cadre de l'échange qui suit la présentation du principe général de fonctionnement du nouveau plan de circulation, [Pierre NOVELLI](#) s'interroge des effets qu'engendreront ces dispositions sur l'augmentation des flux de circulation avenue Pierre Mendès-France et boulevard Jean Rostand. Il convient également de tenir compte de l'augmentation du nombre d'habitants sur le chemin de Gai Versant. Ainsi, il redoute des difficultés pour les automobilistes sortant du chemin de Moneiret. Il propose de réfléchir à un aménagement de ce carrefour.

Il relève également que la future activité du dépôt de bus du réseau Mistral sera de nature à créer de nouvelles difficultés. De longues files de véhicules sont susceptibles de se former au niveau des feux tricolores de la gare. Il fait remarquer qu'il devient impératif d'aménager l'intersection des avenues Antoine de St Exupéry / Yitzhak Rabin (à hauteur de la concession automobile Citroën) par la création d'un carrefour giratoire. Cet aménagement devrait tendre à mieux réguler le trafic et assurer, également, une fonction de sécurité routière

[Marie-Paule SILVY](#) et [Marcel-Paul MAGAGNOSC](#) apportent quelques éléments de réponse. Ils considèrent qu'il convient de connaître les conséquences que ce nouveau plan de circulation de ce micro-quartier entraînera sur le trafic routier pour envisager l'aménagement des voies Pierre Mendès-France et Jean Rostand.

D'autre part, ils ajoutent que la communauté d'agglomération s'est engagée à aménager le carrefour Antoine de St Exupéry/ Yitzhak Rabin ; une réunion entre les services concernés de la ville et ceux de la communauté d'agglomération doit se tenir prochainement pour examiner sa mise en œuvre.

Concernant un autre aspect du dossier, **Marcel-Paul MAGAGNOSC** souligne que la requalification du chemin de Gai Versant nous conduit également à prendre en considération les voies comprises entre la place Victor Schoelcher (derrière la C.P.A.M.) et l'avenue Antoine de St Exupéry.

D'autre part, **le directeur général des services techniques** précise que ce plan de circulation sera mis en application pour une période d'essai de 6 mois. Un cahier d'observations sera mis à la disposition du public. A l'issue de la période d'essai, ces remarques feront l'objet d'une analyse.

Pierre NOVELLI rappelle que, lors d'une précédente séance de travail, une voie nouvelle reliant avenue Honoré d'Estienne d'Orves et l'avenue Antoine de St Exupéry avait été présentée.

En réponse, il est indiqué que cette voie passerait par les terrains occupés par les bâtiments «en préfa» des services techniques. Une réservation foncière est envisagée depuis une trentaine d'année ; mais, celle-ci existe toujours. Aucun projet concret n'a été retenu.

Félix CANEZZA rappelle l'engagement pris par la ville de réaliser un aménagement du chemin de Gai Versant. Cette disposition est formalisée depuis deux années. **Christian BIANCHI** souligne qu'il convient de gagner sur les délaissés de voirie.

Concernant cet aménagement, **Marie-Paule SILVY** présente (sur plan) les espaces provisoires de stationnement prévus sur la voie. 25 places pourront être créés sans engager de dépenses importantes.

Yves XABADA et **Félix CANEZZA** font observer que la dimension (largeur) du trottoir situé devant l'immeuble « les Jardins de Mathilde » semble disproportionnée à son usage. Sa réduction et les places de stationnement prévues auraient permis un élargissement de la voie de circulation. Ils ajoutent qu'il est regrettable de constater qu'un élargissement de chemin aurait pu être envisagé en tenant compte des programmes immobiliers.

Marie-Paule SILVY constate que l'alignement actuel de la voie est indéterminé. Il convient de procéder à une étude globale de la voie et certainement négocier à certains endroits. Elle insiste sur la nécessité d'attendre la fin de la réalisation des programmes immobiliers pour réaliser ses travaux.

En conclusion de la discussion, les membres de la commission se prononcent favorablement sur les dispositions présentées.

2.- ORGANISATION DE LA RÉUNION PUBLIQUE.-³

Une réunion publique sera programmée afin de consulter les habitants et recueillir leurs avis sur le plan de circulation du quartier Gai Versant.

Cette réunion devrait se tenir mardi 8 ou jeudi 10 février 2011, selon les disponibilités de la salle de Conseil Municipal. L'accueil des participants s'effectuera à partir de 17h30⁴.

³ Une « Fiche Action » jointe en annexe de ce compte rendu, résume les différentes mesures à adopter dans le cadre de cette organisation.

⁴ Cette réunion publique est fixée au jeudi 17 février 2011 – 17 h 30 – Hôtel de Ville – salle du Conseil Municipal.

3- Point sur les actions menées par le Service de Gestion de Proximité Seynoise.-

Ce point ne figurait pas à l'ordre du jour arrêté lors de la précédente séance de la commission. La présence d'un fonctionnaire de ce service n'était pas nécessaire.

Il est proposé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la « Commission Cadre de Vie, circulation et stationnement ».

4.- Point sur l'évolution du quartier et les projets en cours.-

Les questions consacrées à l'examen du plan de circulation du quartier Gai Versant ont épuisé le temps imparti à la durée de cette rencontre. Ce point se décline en plusieurs sujets. Ils nécessitent une longue présentation et, également, une préparation en amont par les services concernés.

Pour mémoire, les sujets, cités ci-dessous, pourraient être examinés lors de prochaines réunion des membres de la commission (ou du conseil de quartiers) :

- rénovation et « Pôle multimodal » de la Gare,
- Pôle Mer, Pôle Terre,
- requalification de la place Victor Schœlcher...),
- circulation et stationnement avenue Antoine de St Exupery et zone ouest, compte tenu des nombreux programmes immobiliers achevés, en cours de réalisation et programmés...

5.- Quartier Peyron.- Rénovation du chemin de Moneiret.-

Pierre MANARANCHE et **Pierre NOVELLI** indiquent que les travaux prévus ont bien débutés en décembre. Ils sont en cours d'achèvement après la période d'arrêt pour les fêtes de fin d'année.

Pierre NOVELLI propose la modification d'un espace situé en sorties de propriété. Cette proposition aurait pour effet d'assurer une meilleure sécurité au débouché du chemin privé sur le chemin de Moneiret.

Cet aménagement avait été présenté et retenu avant le début des travaux lors d'une réunion entre élus / techniciens / riverains.

D'autre part, les conseillers de quartiers font remarquer que les plaques de regard du réseau pluvial ne sont pas alignés. Ils souhaitent que les services soient vigilants.

Marcel-Paul MAGAGNOSC note ces observations. Il indique que le service Infrastructures prendra les dispositions nécessaires pour répondre positivement à ces remarques⁵.

La séance de travail est levée, il est 19 h 30.

⁵ Depuis les modifications ont été réalisées.

FICHE ACTION

CONSEIL DE QUARTIER NORD
CHRISTIAN BIANCHI, ADJOINT AU MAIRE, CHARGÉ DES
QUARTIERS NORD

DESTINATAIRES :

Commission « Cadre de Vie »
Service Infrastructures
Service Communication

SECRETARIAT « CONSEIL DE QUARTIER NORD »

COMMISSION CADRE DE VIE –
Groupe de travail circulation/stationnement »

Réunion du mardi 18 janvier 2011
GIP La Seyne s/m Place de Berthe.

Objet.- projet d'amélioration « Circulation-Stationnement » du quartier Gai Versant.

Référence.- Fiche de Suivi d'Action N° 03 du 18 janvier 2011.

DEMANDE :

1.- Commission Cadre de Vie :

1.1.- transmission du projet de compte rendu de la réunion par Félix CANEZZA au secrétariat du Conseil du Quartier Nord ;

1.2.- Yves XABADA et Félix CANEZZA assureront la distribution de « l'invitation à la Réunion Publique » à l'ensemble des résidences pavillonnaires, ainsi qu'aux résidences « Le Coteau » et « résidences du Gai Versant (SNI) », s'étendant de l'avenue de St Exupery à celle d'Estienne d'Orves, autour de l'ensemble « HLM Gai Versant », jusqu'au sud du chemin de Peyron (avant les résidences du « Catamaran »).

2.- secrétariat du Conseil de Quartier Nord :

- élaboration du compte rendu de la réunion,
- transmission du document aux différents participants,
- mise en communication à chaque responsable, chargés des différents quartiers,
- assurer la parution de ce compte rendu sur le site «internet» officiel de La Seyne-sur-Mer (rubrique Quartiers),
- faire assurer par les « responsables d'immeubles » des ensembles HLM « Les Fauvettes », « Plein Sud », « Les Jardins de Mathilde », et « Gai Versant », la mise en place d'affiches et dépôt « boîte aux lettres » des « invitations à la réunion Publique ».

3.- service Infrastructures :

- finaliser les plans représentatifs du projet de modifications,
- organiser sa présentation visuelle, lors de la réunion Publique.

4.- service Communication :

- élaboration du document à diffuser pour l'invitation à la réunion publique,